

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/12-560-285 du 16/04/2012

LISTE D'APTITUDE DITE "TOUR EXTERIEUR" POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES - LISTE D'APTITUDE DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES - TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE ET DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1du 19-2-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : Mme RUIZ - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme GUEDJ - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

A - LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.

I- Conditions générales de recevabilité :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2012** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire **au 31 décembre 2011** de l'échelle de rémunération des Professeurs Certifiés, des Professeurs d'Education Physique et Sportive ou des Professeurs de Lycées Professionnels. Les professeurs de lycée professionnel seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié du corps d'inspection ; il en sera de même pour les professeurs certifiés enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- Etre âgé de 40 ans au moins **au 1^{er} octobre 2012**.
- Justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement au **1^{er} octobre 2012**, dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, d'EPS ou de lycée professionnel.
- Les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

II- Procédure et calendrier :

Chaque candidat remplira :

- **une lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser 2 pages dactylographiées qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

- un **curriculum vitae** présenté selon le modèle joint en annexe 1.
- les **rapports d'inspection**.
- les **attestations de diplômes et d'admissibilité au concours de l'agrégation**.

NOTA BENE : la fiche individuelle de candidature a été supprimée : elle est remplacée par une « fiche de synthèse » informatisée qui reprend les principaux éléments de la situation professionnelle des agents proposés.

Elle est fournie par les services de la DEEP du Rectorat et jointe au dossier de candidature.

Le dossier complet sera remis au chef d'établissement qui le transmettra à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés pour le : vendredi 27 avril 2012 délai de rigueur.

Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

III- Répartition des promotions de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés :

DISCIPLINES *	REPARTITIONS
Lettres classiques	0
Philosophie	0
Lettres modernes	0
Histoire géographie	0
Italien	0
Sciences économiques et sociales	0
Allemand	0
Anglais	1
Arabe	0
Hébreu	0
Portugais	0
Russe	0
Mathématiques	1
Biochimie	0
Mécanique	0
Génie civil	0
Génie mécanique	0
Génie électrique	0
Economie et gestion	1
Education musicale et chant choral	0
Arts plastiques	0
EPS	2
Sciences physiques	0
Sciences de la vie et de la terre	1
Espagnol	0
TOTAL	6

*Les disciplines non mentionnées ne bénéficient d'aucune promotion en 2012/2013.

Annexes 1 et 2

B- TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'EHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE ET DE PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE

1 – Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2012** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Les maîtres doivent avoir atteint au **31 décembre 2011** au moins le **7^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale.
- Chaque candidat remplira la **fiche de candidature en annexe 2**.

2 – Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaire supérieure :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2012** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1^{er} septembre 2011**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat remplira la **fiche de candidature en annexe 2**.

Les fiches dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division de l'Enseignement Privés pour :

le vendredi 27 avril 2012, délai de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté. Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONYMIQUE NOM MARITAL

PRENOM DATE DE NAISSANCE .. / .. /

DISTINCTIONS HONORIFIQUES GRADE

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (*pour les diplômes d'enseignement technologique*), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date : .. / .. /

b) formation continue (qualifications)

- date : .. / .. /

B. MODE D ACCES A L ECHELLE DE REMUNERATION ACTUELLE :

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

OU

2) Liste d'aptitude :

-

C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)

- date : .. / .. /

(1) CAFEP & CAER CAPES,CAPET,PEPS,PLP *préciser interne, externe, réservé* , IPES

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

CURRICULUM VITAE 2/2

D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/09/2012:

Type d'établissement LGTP, LPP, CP, RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs
(6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement(classe) & nature du poste	Durée d'affectation

E- ACTIVITES ASSUREES

a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-
-
-
-

b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-
-
-
-

c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-
-
-
-

Fait à _____ le _____

Signature _____

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE : D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR
AGREGE HORS CLASSE ET DE PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE**

DISCIPLINE :

NOM : PRENOMS : Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :	NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE : .. / .. /
<p align="center">NOTE PEDAGOGIQUE arrêtée au 31 AOUT 2011 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection)</p> Note obtenue : Date de l'inspection : .. / .. /	<p>A remplir par le Rectorat</p> POINTS NOTE
<p align="center">TITRES à la date limite de dépôt des candidatures (1) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)</p> <p><input type="checkbox"/> Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) 20 pts</p> <p><input type="checkbox"/> DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Doctorat d'Etat ou Doctorat 3^{ème} Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (non cumulables avec la 2^{ème} rubrique) 20 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés)</p>	POINTS TITRES
<p align="center">ECHELON AU 31 DECEMBRE 2011 (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)</p> Echelon : (5pts par échelon à partir du 7 ^{ème} jusqu'au 11 ^{ème} inclus) Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon : .. / .. / Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/12/2011: Ans : ... Mois : ... Jours : ... 2 points par année d'ancienneté au 11 ^{ème} échelon dans la limite de 3 années, ou 30 pts pour 4 années au 11 ^{ème} échelon ,et 2pts par année au-delà de 4 années au 11 ^{ème} échelon plafonnés à 10 pts	POINTS ECHELON
<p align="center">AFFECTATION EN RSS : 10pts</p> (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS ZEP
<p align="center">FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX : 10 pts (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation en RSS)</p> (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS CHEF DE TRAVAUX
	TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature